

Le Fil d'Actu Ewanews Mai 2020 est à suivre sur cette page : www.ewanews.com/fil-dactu-ewanews-mai-2020

Le maire de Montignac-Lascaux encourage à consommer local. Dans sa lettre hebdomadaire du 1er mai 2020, Laurent Mathieu précise : "pour ceux qui souhaitent aider nos commerçants et nos producteurs locaux, point de cagnotte ou d'appel aux dons, juste le devoir de devenir des clients fidèles". Le premier élu affirme que l'on a "un devoir de solidarité envers les agriculteurs et les producteurs locaux. Nous avons tous à gagner en consommant localement des produits de saison par le biais, notamment, des circuits courts". Le maire précise par ailleurs qu' "une distribution gratuite de masques pour les habitants de Montignac-Lascaux commencera le mercredi 6 mai entre 11h et 12h, en mairie. Le retrait, pour l'instant d'un masque par personne, se fera sur présentation d'une pièce d'identité avec une adresse à Montignac". Et puis la bibliothèque se prépare à la reprise progressive de ses activités à partir du 11 mai.

La Dordogne et le Lot repassent en vert sur la carte de déconfinement de ce vendredi 1er mai. "Lorsque les territoires sont en vert, les deux premiers paramètres sont en dessous des seuils, le paramètre de circulation épidémique et le paramètre de tension hospitalière. Une approche régionale concernant l'offre de soins critique est privilégiée, et par conséquent les départements appartenant à une région où les tensions dans l'offre de soins, notamment en réanimation, restent importantes, sont classés en rouge. Cette carte n'est pas figée et va évoluer" jusqu'au 7 mai.

L'info du 30 avril 2020. La Dordogne a été affichée en orange et le Lot en rouge, jeudi soir 30 avril, contre toute attente ! Ces couleurs déterminent les conditions du déconfinement à partir du 11 mai prochain mais ce chiffre peut encore évoluer chaque jour jusqu'au 7 mai. La progression et la circulation active du virus jouent beaucoup dans l'attribution de cette couleur. Le taux d'occupation dans les services de réanimation, la tension hospitalière, est un critère justifié. Le confinement jusqu'au 11 mai est la condition essentielle pour pouvoir passer au déconfinement.

De son côté, le conseil départemental de la Dordogne a remis hier jeudi 30 avril les kits pour réaliser des masques auprès des maires qui redistribueront auprès des ateliers de couturières et de tous les bénévoles qui en font la demande. Un atelier de découpe a été mis en place à la salle des fêtes de Terrasson le matin avant la remise des kits aux maires l'après-midi à Terrasson et Salignac. La même opération a lieu en mairie de Thenon, à la salle des fêtes de Montignac, et dans chaque canton. On peut en savoir plus auprès de ses conseillers

départementaux (Régine Anglard et Michel Lajugie pour le canton de Terrasson) ou sur la page forms.office.com...

On peut s'inscrire via le formulaire en ligne. Le lien se trouve sur l'article d'Ewanews ou sur le site du conseil départemental de la Dordogne. On peut appeler le 05 53 02 20 52 ou envoyer un mail à masquescitoyens@dordogne.fr

dordogne.fr

(

[Interview audio de Régine Anglard et Michel Lajugie](#)

) (

[Vidéo Facebook de la remise des kits à Terrasson jeudi 30 avril](#)

)

Pour le syndicat CGT de l'Education nationale en Dordogne : "une rentrée le 11 mai, c'est irresponsable... La réouverture progressive des établissements scolaires a pour objectif de permettre au système économique actuel, celui qui met les populations dans l'insécurité sanitaire et sociale de survivre. Obliger les salarié-e-s à retourner au travail au motif que leurs enfants peuvent être accueillis dans les écoles est une honte... L'Ecole n'est pas la garderie du patronat ! C'est un manque de responsabilité que de prendre le risque d'une seconde vague épidémique de covid-19. Nos hôpitaux et EHPADS ont été débordés car abandonnés depuis trop longtemps. S'agit-il donc de répéter la même erreur ?..."

Pour l'Union Départementale Force Ouvrière de Dordogne qui "apporte son soutien à toutes celles et tous ceux qui ont été touchés par la maladie et salue l'engagement, sans relâche sur le terrain, des représentants FO, pour faire valoir les droits des salariés, malgré les déficits criants de moyens, les défauts d'organisations du travail et malgré les discours contradictoires, incohérences et volte-faces du gouvernement. L'UDFO dénonce la gestion de cette crise sanitaire guidée par la ressource faisant de la santé des travailleurs la variable d'ajustement de la pénurie de moyens de protection... Nous faisons face à un virus qui tue tous les jours et il n'y a pas d'équilibre à trouver entre la reprise de l'activité économique et la santé des travailleurs, ces derniers allant au travail pour gagner leur vie et non la perdre... Les hospitaliers, "premiers de cordée" font toujours face à des pénuries. FO revendique, la nécessité absolue de fournir des équipements de protection (masques, gants, gel...) à l'ensemble des personnels soignants mais aussi à tous les autres professionnels, que l'on voit moins ou que l'on ne voit pas du tout et qu'on n'entend même pas. Ils font partie de la longue chaîne humaine de la communauté hospitalière et EHPAD, qui prend en charge des patients et résidents. FO réclame sans attendre que tous les personnels soient testés !" ... Dans l'Education Nationale, suite à l'annonce de la reprise progressive à partir du 11 mai, FO souligne : « pas de dépistage systématique, pas de masque, pas de gel hydro-alcoolique » sera synonyme de « pas de reprise ». FO soutiendra tous les agents qui feront valoir leur droit de retrait..."

Un 1er mai pour le Syndicat national des journalistes, confinés mais pas bâillonnés !... Extraits d'un communiqué de presse en date du 30 avril : "Comme des millions de citoyens, les journalistes ne pourront pas manifester dans la rue ce vendredi. Malgré le confinement et la situation particulière et inédite que nous traversons toutes et tous, les droits et les libertés reculent. En France, le droit du travail a été abîmé, dégradé depuis des années par des lois, des ordonnances et des décrets. La situation d'état d'urgence sanitaire, instituée par la pandémie de coronavirus, amplifie encore la casse sociale... Ces lois, ordonnances et décrets permettent aux employeurs toutes les audaces contre les droits des salariés. Or, ce n'est pas aux salariés de payer les lourdes factures de cette épidémie. Les journalistes, eux aussi, ont également dû s'adapter à la situation - télétravail pour certains, chômage partiel pour d'autres – alors que le grand public n'aura jamais été aussi avide d'informations indépendantes, vérifiées et pluralistes... Si le secteur des médias aura pleinement montré son utilité depuis le début du confinement, des titres de presse sont pourtant menacés de disparaître ou en liquidation (Paris-Normandie, le Groupe Bernard-Tapie). Or, le pluralisme et les médias sont essentiels en démocratie. C'est pourquoi le SNJ appelle les pouvoirs publics à soutenir et sauver si nécessaire l'information en France. Un plan d'aide d'urgence doit être mis en place, sans se contenter d'être un chèque supplémentaire d'aide à la presse, distribué sans aucune contrepartie sociale ou déontologique... Ce 1er mai 2020 doit servir de point de départ au jour d'après, pour plus de justice sociale, pour une information de qualité, indépendante, complète et pluraliste..."

Derniers chiffres au soir du mercredi 29 avril. L'épidémie poursuit sa progression en Nouvelle-Aquitaine avec 33 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France, ce qui porte le total à 4 615 depuis le début de l'épidémie. Dans la région, 663 personnes sont actuellement hospitalisées (- 53 par rapport à la veille) ; 117 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs (-9 par rapport à la veille) ; 1 385 personnes sont sorties guéries de l'hôpital depuis le début de l'épidémie (+70 par rapport à la veille). Depuis le début de l'épidémie, on déplore 313 décès parmi les personnes hospitalisées (soit +11 par rapport à la veille). En Dordogne, le nombre de patients hospitalisés est de 27, dont 3 en réanimation. 59 patients sont de retour à domicile. Le nombre total de décès est de 9 à l'hôpital depuis le début de l'épidémie. En Corrèze, 76 patients sont actuellement hospitalisés, dont 11 en réanimation ; 64 patients sont de retour à domicile ; 26 décès sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. (

[ARS](#)

)

Le Conseil départemental de la Dordogne a lancé, la semaine dernière, l'opération Masques Citoyens. Particuliers, associations et collectivités se sont portés volontaires pour confectionner des masques réutilisables à destination des Périgourdins. Le Département souhaite aujourd'hui remercier très sincèrement tous ceux qui ont répondu présent à cet appel, pour leur mobilisation et leur esprit de solidarité. Le Conseil départemental a fait le choix d'accompagner ces initiatives en fournissant la matière première (tissu, fil et élastique). Ainsi, dès jeudi 30 avril, ce sont plus de 4 000 kits qui seront distribués sous la coordination des conseillers

départementaux dans chaque canton. Chaque kit contient un bandeau de tissu (3 x 1,6 mètres), une bobine de 1000 mètres de fil, 20 mètres d'élastique, ainsi qu'une brochure contenant les patrons des masques édités par l'AFNOR, permettant de fabriquer 60 masques à plis 2 couches, modèle recommandé compte tenu de l'épaisseur du tissu (190 g/m²). Ce sont ainsi près de 240 000 masques qui pourront être confectionnés dans les jours à venir, puis collectés dans les mairies qui se chargeront de la distribution auprès de la population. Une seconde livraison du même type sera organisée dans le courant du mois de mai pour atteindre l'objectif minimum d'un masque par habitant. Les inscriptions pour les volontaires sont toujours ouvertes sur le formulaire en ligne bit.ly/masquescitoyens. Les nouveaux inscrits seront livrés la semaine prochaine et prévenus par mail. Lors de la livraison des 4.000 premiers kits en Dordogne, on peut noter le jeudi 30 avril, la livraison de 170 kits sur le canton du haut-Périgord noir en mairie de Thenon, de 215 kits sur la canton de Terrasson, à la salle des fêtes, et 167 kits sur le canton de Montignac à la salle des fêtes.

Derniers chiffres au soir du mardi 28 avril. Aucun nouveau cas de Covid-19 enregistré dans le département de la Dordogne lors des dernières 24 heures, et seulement 16 au niveau de la région... Toujours quatre personnes sont en réanimation et aucun décès supplémentaire dans le département. Par contre, un nouveau décès est à déplorer dans un EHPAD périgourdin selon l'ARS qui appelle à ne pas relâcher les efforts du confinement.

Privés de rue, les syndicats vivront un 1er mai frustrés... Covid-19 oblige, il n'y aura pas de manifestation vendredi dans les rues cette année. Les syndicats s'adaptent pour que cette journée puisse tout de même permettre l'expression des revendications du monde du travail. L'union départementale CGT a envoyé un mail à tous ses adhérents pour leur demander d'envoyer avant jeudi des photos et vidéos d'une minute maximum, pour relayer les slogans et revendications, les formes d'expression qu'elles soient individuelles ou collectives dans les entreprises. De son côté, Force Ouvrière diffusera un communiqué dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Un agriculteur du Lot-et-Garonne, arrêté sur son tracteur sans autorisation dérogatoire le 8 avril à 10h30 du matin, a reçu son PV de 135 euros. Il vient de renvoyer sa contestation à la sous-préfecture et à son syndicat national.

Le plan de déconfinement a été présenté par le Premier ministre, mardi 28 avril 2020, à l'Assemblée nationale. Les nouvelles mesures seront appliquées dès le 11 mai, si la décrue de l'épidémie continue et s'il n'y a pas relâchement des efforts. "Il sera à nouveau possible de circuler librement, sauf pour des déplacements de plus de 100 km qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel" a annoncé Edouard Philippe. Dans les

départements "verts" (qui seront donnés le 7 mai en raison de la situation sanitaire), l'attestation de déplacement ne sera plus obligatoire mais chacun est appelé à continuer les règles de distanciation sociale. "Aux gestes barrières, la distanciation physique, le lavage régulier des mains, il conviendra d'ajouter le port du masque, dans certaines situations", a expliqué le chef du gouvernement, assurant qu'il y aurait "assez de masques dans le pays pour faire face aux besoins à partir du 11 mai". Les entreprises sont invitées "à veiller à équiper leurs salariés" en masques, à maintenir le télétravail après le 11 mai pour les trois prochaines semaines, et à mettre en place "la pratique des horaires décalés dans l'entreprise", en sachant que le dispositif d'activité partielle restera en place jusqu'au 1er juin. Les particuliers sont incités "à se confectionner eux-mêmes des masques". Le masque sera obligatoire pour tous les passagers dans les transports publics pendant les trois semaines suivant la fin du confinement le 11 mai, ainsi que dans les collèges... "Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes". Hormis les cafés et restaurants, tous les magasins, marchés de plein air et halles couvertes pourront rouvrir à partir du 11 mai à condition d'être en mesure de faire respecter les mesures de protection sanitaire. Les grands musées, les cinémas, les salles de concert et les théâtres resteront fermés après le 11 mai et tout évènement de plus de 5.000 participants est interdit jusqu'en septembre.

Les hôtels restent ouverts mais les clients sont rares. A l'inverse des cafés et restaurants, les hôtels peuvent garder leur chambres ouvertes. Privés de touristes, ils n'accueillent que des professionnels : soignants, ouvriers, routiers,... en toute sécurité. Souvent une borne automatique remplace l'accueil physique. La borne est désinfectée après chaque usage. Le service du petit-déjeuner ne fonctionne pas et pour le ménage, les chambres sont bloquées 72 heures. Lorsque le client reste plus d'une nuit, personne n'entre dans la chambre. Les hôteliers qui restent ouverts le font surtout pour rendre service.

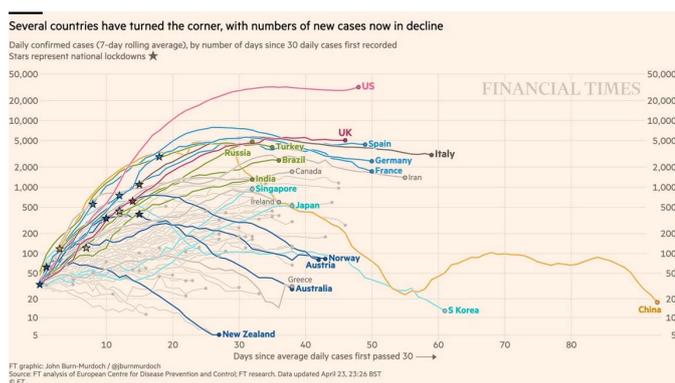
Coronavirus, derniers chiffres au soir du lundi 27 avril : en Dordogne, 34 personnes hospitalisées dont 4 en réanimation. En Nouvelle-Aquitaine : seulement 16 nouveaux cas de plus que la veille, mais 7 décès supplémentaires en 24 heures. La région compte au total 4553 personnes qui ont été testées positives au Covid-19 depuis le début de l'épidémie, dont 213 cas en Dordogne et 312 en Corrèze. Le virus a fait 301 morts depuis le début de l'épidémie en milieu hospitalier dans notre région (soit +7 en 24h). L'ARS insiste sur le fait de ne pas relâcher les efforts de confinement jusqu'au 11 mai. 721 personnes sont actuellement hospitalisées (soit +11 en 24h) ; 128 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs (soit -6 en 24h) ; 1302 personnes sont sorties guéries de l'hôpital depuis le début de l'épidémie (soit +18 en 24h). Du côté des EHPAD, 331 établissements sur les 898 de Nouvelle-Aquitaine ont été concernés par un cas confirmé ou suspect de Covid-19 depuis le début de l'épidémie. 164 sont concernés au 27 avril. Parmi ces signalements, 1 535 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles Covid-19 (soit -3 par rapport à la veille). 105 d'entre-eux sont décédés au sein des établissements ou à l'hôpital.

Le Premier ministre procède aux derniers ajustements du plan de sortie de déconfinement qui

sera présenté ce mardi à 15h.

Un coup dur pour les viticulteurs du Bergeracois avec un nouvel épisode de grêle samedi après-midi, avec d'importants orages très localisés. Les dégâts sont conséquents dans au-moins deux appellations : le Pécharmant et le Rosette en Gironde. Vigilance jaune côté météo ce lundi en Dordogne et en Corrèze, avec des risques de pluies orageuses dans l'après-midi entre l'Isle et la Vézère.

La reprise du Top 14 de rugby est de plus en plus compromise... "Les contraintes sanitaires sont telles qu'il ne voit pas comment le championnat pourrait reprendre", affirme le président de l'UBB Laurent Marti sur France Bleu. "C'est même la saison prochaine qui pourrait être menacée". Scénario catastrophe et des pertes qui s'annoncent en millions d'euros pour les clubs.



Les derniers chiffres au soir du dimanche 26 avril 2020 : la région Nouvelle-Aquitaine compte 34 personnes de plus, soit au total 4537 personnes testées positives au Covid-19 depuis le début de l'épidémie (dont 309 en Corrèze et 213 en Dordogne). 710 personnes sont actuellement hospitalisées (+3 en 24h) ; 134 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs (+1 en 24h) ; 1284 personnes sont sorties guéries de l'hôpital depuis le début de l'épidémie (+8 en 24h). Depuis le début de l'épidémie, on déplore 294 décès parmi les personnes hospitalisées (+5 en 24h) dans la région. En Dordogne, 33 patients sont actuellement hospitalisés dont 4 en réanimation, 9 décès ont eu lieu en hôpital dans le département depuis le début de l'épidémie. 51 personnes sont sorties guéries de l'hôpital. L'incubation de la maladie est estimée entre 3 et 12 jours. Le virus se transmet par voie respiratoire. Pour limiter la propagation du Covid-19 : restez chez soi, les gestes barrière et le port du masque pour ceux qui en ont un... (Graphique ci-joint : carte internationale du Financial Times au 26 avril 2020)

L'info du vendredi 24 avril 2020. Le bilan du coronavirus s'est considérablement alourdi jeudi en Dordogne avec cinq nouveaux cas de décès en 24 heures. Trois à l'hôpital et deux en Ehpad. Ce qui porte à 18 le nombre de décès des suites du Covid-19 dans le département. 204 cas ont été avérés depuis le début de l'épidémie, dont deux de plus en 24h. 45 patients sont actuellement hospitalisés dont 5 en réanimation. En Corrèze, 73 patients sont hospitalisés dont 10 en réanimation. Les dépistages se sont accélérés dans les Ehpad de Dordogne avec 451 personnes testées, 229 du côté du personnel et 222 résidents, 13 personnels se sont révélés positifs, tout comme 31 résidents. A noter toutefois que 25 d'entre-eux ne présentent pas de symptômes.

Selon le Préfet de la Dordogne : l'Etat et ses partenaires sont aux côtés des plus fragiles et démunis. Un centre hébergement des sans-abris malades du COVID19 sans gravité a été ouvert dans le centre de formation du district de football de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle. 20 places sont disponibles pour accueillir cette population fragile. En cette période difficile, 9 000 personnes ont eu recours à l'aide alimentaire distribuée par la Banque alimentaire de Dordogne via les associations. L'Etat soutient aussi les entrepreneurs, artisans et commerçants de Dordogne par la mise en place de mesures de soutien sans précédent : 5 200 entreprises ont notamment obtenu une aide du fond de solidarité pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Le préfet rappelle que le respect du confinement est essentiel dans la lutte contre la pandémie et souligne que les forces de l'ordre sont mobilisées sur l'ensemble du territoire.

Dans quelles conditions pourrait avoir lieu la rentrée dans les écoles à partir du 11 mai ?... La direction des services départementaux de l'Éducation nationale a envoyé une lettre de cadrage pédagogique et organisationnelle à toutes les collectivités locales. À partir du lundi 4 mai, conseils d'école et conseils d'administration se réuniront pour examiner « les prérequis indispensables » à l'accueil des élèves, dans les classes, la cour, la cantine, etc. Un conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) sera consacré à la reprise des cours le mardi 5 mai. Par ailleurs, un service d'accueil est mis en place dès ce lundi 27 avril à l'école de Saint-Geniès par la mairie. Ce service sera assuré par les agents communaux. Il est ouvert aux familles dont les deux parents travaillent et dans la limite de 15 élèves.

Des collectes de sang sont programmées à [Ayen salle polyvalente](#) le mercredi 29 avril de 15h30 à 19h, à St Médard-d'Excideuil le lundi 4 mai de 16h à 19h, *(sous réserves le jeudi 7 mai de 15h à 19h au collège Jules Ferry de Terrasson car pas confirmé par Résadon),* le jeudi 7 mai à la

[Maison du don à Brive](#)
8 rue Vincent Chassaing, à
[Varetz espace Colett](#)

e le lundi 11 mai de 15h30 à 19h, mais il ne s'agit pas de se rendre directement sur le lieu de la collecte. Il faut d'abord s'inscrire sur le site internet resadon.fr où vous trouverez les créneaux disponibles. Il ne faut pas avoir bien sûr les symptômes du Covid-19 depuis les 14 derniers jours et ne pas avoir été en contact avec une personne malade ou potentiellement contaminée. Pour se rendre à la collecte, il faut cocher la case 4 de l'attestation et préciser don de sang. Il faut penser à prévoir un stylo pour remplir le questionnaire de santé et une pièce d'identité. Les enfants qui accompagnent ne sont pas admis.

Rugby Honneur : Vergt est premier, le Bugue 10e, Montignac 21e, Varetz 27e, et Le Lardin 32e, c'est le classement officiel de la [Ligue Régionale de rugby](#) pour cette saison 2019-2020 des clubs régionaux. [En](#)

[Première Série, Terrasson est 110e](#) derrière Salignac 91e, Dampniat 100e, et devant Chasteaux 114e. En 2e Série Mansac est 138e. Bravo aux joueurs de tous les clubs et on profite de cette période pour féliciter et remercier tous les dirigeants et bénévoles de chaque club, sans vous il n'y aurait pas de vie dans vos associations...

La liste des évènements annulés ne cesse de s'allonger : le salon du Livre Gourmand qui devait avoir lieu en novembre à Périgueux est reporté à l'année prochaine, "craignant d'avoir à organiser un salon au rabais cette année" ; idem pour la Rando Mob' de La Cassagne qui était prévue le 23 août, la célèbre "Pétaroux à la Noix"...

La vente du muguet le 1er mai à la sauvette dans les rues par les particuliers et les professionnels est interdite, mais la vente dans les magasins déjà ouverts au public sera exceptionnellement tolérée, ainsi que par service de livraisons ou de vente à emporter sous forme de drive. Les fleuristes non autorisés à ouvrir peuvent assurer une vente par livraisons ou leur activité de retrait de commandes.

L'info du jeudi 23 avril. Une entreprise du Lot-et-Garonne met la clé sous la porte. Une décision brutale qui laisse 42 salariés sur le carreau. L'entreprise, située à Estillac tout près d'Agen, produit des pâtisseries industrielles pour Intermarché. L'entreprise prétend qu'elle a perdu plus de la moitié de son chiffre d'affaires avec le coronavirus. Mais la situation liée au Covid-19 a plutôt bon dos. La vraie raison serait en fait le sauvetage d'une autre entreprise du groupe située en Savoie. La liquidation a eu lieu en visio-conférence au tribunal de commerce, il n'y a pas eu de redressement judiciaire.

Comment vivez-vous le confinement ? demande le journal Sud-ouest ce jeudi au chanteur Francis Cabrel, confiné dans sa maison d'Astaffort (47). "Dans le frustration comme tout le monde, celle de ne pas voir ma famille, mes amis. On sort un peu dans la campagne, bardé d'attestations, faire quelques photos. Je n'écoute pas beaucoup de musique, j'en joue beaucoup. Et puis quand tu as fait quelques pâtisseries, les journées sont longues quand même"...

L'immobilisation forcée des véhicules, en cette période de confinement, peut réserver quelques surprises le jour de reprendre le travail. Les conseils sont de faire tourner sa voiture quinze minutes, à l'arrêt, une fois par semaine afin d'éviter que la batterie se décharge, surtout si celle-ci est âgée. Pour une voiture ancienne dépourvue d'électronique, il faut simplement débrancher la batterie en déconnectant la borne négative et donc sans la sortie de la voiture. L'autre point à surveiller concerne les pneus. Certains constructeurs conseillent de les surgonfler de 25%, ou de bouger légèrement la voiture tous les quinze jours, d'un demi-tour de pneu, sur un sol aussi plat que possible. La voiture doit être immobilisée avec une vitesse enclenchée plutôt qu'avec le frein à main. Il faudrait aussi garder son réservoir à moitié plein, et au redémarrage, compléter par du carburant frais. Il faudrait faire tourner le véhicule une fois par semaine en actionnant la pédale d'embrayage pour les boîtes à vitesse manuelles. Autant de conseils donnés par le président du CNPA (Conseil national des professionnels de l'automobile) à nos confrères du journal Sud-Ouest.

La Préfecture de la Nouvelle-Aquitaine a fait un point presse, mardi 21 avril, sur la mise à disposition de données liées à la crise Covid-19 par l'Insee. Un diaporama a présenté des éléments sur le suivi des décès et les populations présentes sur les territoires. Des documents plus approfondis sur ces deux thématiques ont été mis en ligne sur Insee.fr (national) et commentant les décès quotidiens par département : www.insee.fr/fr/information . Un communiqué de presse concerne les populations avant et après confinement :

<https://www.insee.fr/fr/information/4477356>

. Deux documents sont relatifs à l'étude parue sur les conditions de vie en confinement : publication nationale

www.insee.fr/fr/statistiques

. Enfin des chiffres clés pour la Nouvelle-Aquitaine ont été donnés... Selon les chiffres du recensement de la population en 2016, la population des ménages de moins de 25 ans est de 1.580.800 ; de 25 à 59 ans 2.531.400 ; de 60 ans et plus 1.678.900. Par types de logement : 4.530.200 vivent en maison individuelle ; 1.235.000 en appartements. Personnes vivant en communautés : 128.900. Occupation des logements : 206.500 personnes vivent dans un logement suroccupé (2,2% des ménages). 6.000 personnes vivent dans un ménage d'au moins 4 personnes et dans un appartement d'une ou deux pièces. 208.600 personnes vivent dans une famille monoparentale et en appartement. Du côté des personnes vivant seule : 102.500 dont 53% de femmes ont moins de 25 ans. 406.300 dont 43 % de femmes ont de 25 à 59 ans. 499.000 personnes dont 71% de femmes ont 60 ans ou plus. La part de la population de 75 ans ou plus vivant seul est de 248.900 personnes dans la région. 25% d'entre-elles vivent en

appartement. 15,2 % sont en situation de pauvreté (en France, ce chiffre est de 11,8%).

La collecte des bacs jaunes reprend pour le Sirtom à Terrasson le mardi 28 avril. La collecte reprend en priorité dans les zones urbaines, là où il y a le plus d'appartements et où il est difficile de stocker ses déchets. Les éboueurs s'attendent à collecter un gros volume la semaine prochaine. Les autres communes seront collectées à partir du 4 mai. Les déchetteries du Sirtom (Condat et St Pantaléon) ne devraient rouvrir qu'à partir du 11 mai. La plupart des déchetteries rouvrent en Dordogne ce 23 avril, mais pas à Thenon ([carte du Smd3](#)). Pour l'attestation de dérogation de déplacement, il faut cocher la case 2 et une seule visite est demandée par semaine pour chaque foyer de Dordogne.

L'info locale du mercredi 22 avril 2020. Le club Rugby Causse Vézère évoluera la saison prochaine en Fédérale 2, face à Malemort et Tulle, ou encore Saint-Yrieix, Saint-Junien et Isle (87). Après une très belle saison, le club de Larche - Nespouls était classé 2e de la poule, en 3e division fédérale, lors de l'arrêt des compétitions. Les finances "saines et bien structurées" du club, selon le journal La Montagne, permettent au RCV de gravir à l'échelon supérieur, et de connaître ainsi deux montées en deux saisons !

Le retour en classe à partir du 11 mai se fera progressivement. Le ministre de l'Education nationale a confirmé que la reprise sera étalée sur trois semaines par niveaux de classe. Les élèves de grande section maternelle, de CP et de CM2 seraient les premiers à reprendre le chemin de l'école. Les élèves de Sixième, Troisième, Première et Terminale reprendraient la 2e semaine, ainsi que les ateliers industriels en lycée professionnel. L'ensemble des élèves sera en cours à partir de la 3e semaine, mais dans des groupes ne dépassant pas 15 élèves, "si la configuration de l'établissement le permet".

Coronavirus : 18 patients contaminés au sein du service de soins de suite de l'hôpital de Périgueux et une vingtaine de membres du personnel testés positifs au Covid-19. Un foyer épidémique s'est développé dans le service des soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier ce lundi 20 avril. Les personnels atteints doivent rester confinés pendant 14 jours à partir de la date de dépistage. Des soignants appartenant à d'autres services ont été mobilisés pour assurer la continuité des soins.

L'épidémie poursuit sa progression en Nouvelle-Aquitaine avec 55 nouveaux cas confirmés, recensés par Santé publique France le 19 avril, ce qui porte le total à 4.028 cas confirmés dans la région. 838 personnes sont hospitalisées, dont 191 en réanimation ce lundi 20 avril 2020.

Dans la région, 259 décès parmi les personnes hospitalisées depuis le début de l'épidémie, soit 12 de plus que 24h avant. Au total, 1.083 personnes sont sorties guéries de l'hôpital (soit +22 par rapport à la veille). "Nous sommes à un très haut plateau et la décrue est très lente", insiste cependant le directeur général de la Santé.

Pas de confinement pour la déclaration de revenus qui est possible en ligne depuis le lundi 20 avril, après un report d'une semaine et demie... 250 000 foyers fiscaux sont concernés en Dordogne. La date limite est le 8 juin pour faire leur déclaration en ligne, ou le 12 juin pour la version papier. Les centres des impôts sont fermés jusqu'au 11 mai mais on peut les joindre par téléphone munie de sa déclaration au 0809 401 401. Les équipes ont été renforcées. La déclaration automatique concerne 150 000 foyers fiscaux en Dordogne, ceux dont la situation change peu d'année en année. La déclaration sur internet est devenue obligatoire pour tous les foyers équipés d'internet. La déclaration sur papier est tolérée à situation exceptionnelle, pour les personnes âgées ou celles ne disposant pas d'accès à internet. L'an passé en Dordogne, seulement 131.614 sur 250.000 foyers avait déclaré en ligne, soit 61% des contribuables (ils étaient 53,8% en 2018).

Les commémorations du 8 mai pourront avoir lieu mais fermées au public. Le dépôt de gerbe aux monuments aux morts dans les communes pourra se faire en présence d'un unique porte-drapeau, et d'un nombre limité de personnalités, tout en respectant strictement les mesures de distanciation.

Les facteurs distribueront le courrier un jour de plus par semaine à partir de ce mardi.

Didier Casadéï a été nommé entraîneur en chef du club de rugby de Périgueux qui évolue en Fédérale 1 la saison prochaine. Après dix ans au CAB, Didier Casadéï avait permis aux Brivistes de remonter en Top 14, il y a près d'un an, en juin 2019. Le coach précise à nos confrères de [La Montagne](#), ce mardi, qu' "il compte bien faire jouer son réseau pour attirer des joueurs riches en expérience". Il fera duo avec Benjamin Bagate, l'entraîneur des trois-quarts. « La montée du club en Fédérale 1 a joué dans ma décision » dit-il à la DL en ne cachant pas les difficultés : « quand je vois la poule qui nous a été annoncée (sans doute Dax, Saint-Jean-de-Luz, Mauleon, Oloron), je dois dire qu'on s'apprête à affronter de gros morceaux » ,

La vente de muguet à la sauvette sera interdite pour le 1er mai, cette année exceptionnellement, dans le Lot et en Gironde...

Le "Beauregard" est l'un des rares restos pour les routiers ouvert en menu à emporter, à l'entrée de Brive, le long de l'A20 et de l'A89. Un sas a été aménagé dans la véranda du restaurant pour passer commande avec gants et gel hydroalcoolique. Il propose le midi et le soir entre 19h et 21h des plateaux-repas chauds à emporter. Deux douches sont également à disposition.

Dans un communiqué de presse du dimanche 19 avril 2020, la Région annonce l'ouverture de la plateforme destinée à la demande d'aides d'urgence pour soutenir les entreprises, artisans, agriculteurs, indépendants et associations en Nouvelle-Aquitaine. Un plan d'urgence de 73 millions d'euros a été voté pour venir en aide, avec l'Etat, à tout le tissu économique local. Les entreprises et associations peuvent déposer leurs demandes d'aides d'urgence en ligne. Un fonds de solidarité national est mis en place pour soutenir les entreprises les plus touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise sanitaire du Covid-19. La Région Nouvelle-Aquitaine contribue à ce fonds à hauteur de 20 millions d'euros. Cette aide s'adresse aux personnes physiques (travailleurs indépendants, artistes-auteurs, etc.) et aux personnes morales de droit privé (sociétés, associations, etc.) exerçant une activité économique sur le territoire régional. Le dispositif comprend deux volets, qui visent respectivement à soutenir les plus petites entreprises touchées économiquement par la crise du coronavirus par une aide mensuelle d'un montant maximal de 1 500 euros, et à accompagner les entreprises employant au minimum 1 salarié et confrontées à une rupture de trésorerie par un apport complémentaire de 2 000 à 5 000 euros. Pour bénéficier de cette aide, les Très Petites Entreprises, travailleurs indépendants et microentreprises peuvent désormais déposer leurs demandes d'aides sur :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-national-de-solidarite>

. Des mesures complémentaires ont été prises également pour soutenir les entreprises et associations. Afin de répondre au besoin de trésorerie lié à la baisse d'activité, la Région a ainsi mis en place un fonds de soutien d'urgence aux entreprises de 5 à 250 salariés (ETP) dont le siège ou établissement principal est basé en Nouvelle-Aquitaine et ayant été sévèrement touchées par les conséquences de l'épidémie. Les entreprises peuvent vérifier leur éligibilité et déposer une demande dans

[le Guide des aides de la Région](#)

. Un fonds de soutien régional d'urgence aux associations a aussi été créé. Il s'adresse aux associations ayant une activité économique employant moins de 50 salariés (ETP) dont le siège ou un établissement est basé en Nouvelle-Aquitaine et dont le besoin de trésorerie lié au COVID-19 n'est pas couvert par l'ensemble des autres dispositifs et subventions. Toutes les informations pour savoir comment prétendre à cette aide sont

[disponibles ici](#)

. Une

plateforme téléphonique

pour répondre aux questions est opérationnelle au 05 57 57 55 88, du lundi au vendredi de 9h

à 12h et de 14h à 17h, et par mail sur entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr. Toutes ces infos sont à consulter sur entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

Derniers chiffres au soir du samedi 18 avril. Le nombre de cas Covid-19 est de 187 en Dordogne, 263 en Corrèze. Ce sont 69 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France en Nouvelle-Aquitaine, soit un total de 3.898 cas confirmés dans la région depuis le début de l'épidémie (A noter : ce total inclut en complément des 69 cas confirmés du 17 avril, 13 cas qui ont été ajoutés à la base et qui correspondent à des résultats de cas confirmés non saisis jusqu'alors, intervenus entre le 05/04 et le 16/04 et à 1 doublon supprimé). 812 personnes sont actuellement hospitalisées (- 18 par rapport à la veille) ; 193 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs (- 10 par rapport à la veille) ; 1 047 personnes sont sorties guéries de l'hôpital depuis le début de l'épidémie (+ 45 par rapport à la veille). Depuis le début de l'épidémie, on déplore 241 décès en région parmi les personnes hospitalisées (+ 8 par rapport à la veille). En Dordogne, 55 personnes sont hospitalisées dont 6 en réanimation, 39 retour à domicile et 5 décès au total (*)

; en Corrèze, 61 personnes hospitalisées dont 11 en réanimation ; 47 sont de retour à domicile et 20 décès au total. Dans les EHPADs, en Dordogne : 24 cas confirmés, 7 signalés, et 4 décès ; en Corrèze, 51 cas confirmés, 11 signalés et 4 décès.

1.400 personnes ont été dépistées à l'hôpital de Tulle. Le dépistage systématique de l'ensemble du personnel et des patients du centre hospitalier a débuté vendredi 17 avril. Les tests réalisés auprès des personnes présentant des symptômes du Covid-19 ont permis de détecter 42 cas chez les soignants de l'hôpital ainsi que 12 cas chez les patients. Sauf urgence vitale, les personnes qui se présentent à l'hôpital de Tulle sont réorientées vers les établissements de Brive, Ussel ou à la clinique des Cèdres à Brive. Les Urgences et la maternité de Tulle poursuivent leurs missions d'accueil et de prise en charge des patients. (France 3)

A Terrasson, un trousseau de clés a été trouvé devant la boutique "La Vie claire" ce samedi. On peut contacter Sébastien Brun en message privé sur Facebook (ou passer par Ewanews au 06.13.76.55.99). Les clés seront disponibles aux objets trouvés de la police municipale de Terrasson dès lundi.

Le 38e Festival du Périgord noir, musique baroque, classique et jazz, est l'un des premiers à annoncer le maintien de son programme cet été, du 29 juillet au 19 août 2020. Les concerts

d'ouverture auront lieu à Saint-Amand-de-Coly le mardi 4 et le mercredi 5 août. Puis des concerts sont prévus à Saint-Léon-sur-Vézère le dimanche 16 août et le mardi 18 août. D'autres concerts sont annoncés en l'église d'Ajat le mercredi 12 août, à La Chartreuse des Fraux le dimanche 9 août, à Auriac le mardi 11 août à 18h, à Fanlac le 13 août, à Montignac-Lascaux le samedi 8 août. A noter trois concerts consacrés à Beethoven les 17 et 19 août à St Léon-sur-Vézère. La soirée en partenariat avec le festival Cultures aux Coeurs de Montignac aura lieu le mercredi 29 juillet à 21h30 avec I Nuvrini... En savoir plus sur festivalmusiqueperigordnoir.com, sur [Twitter à FperigordNoir](https://www.facebook.com/FestivalduPerigordNoir)

, sur

[Facebook à FestivalduPerigordNoir](https://www.facebook.com/FestivalduPerigordNoir)

, sur

[Instagram à festivalperigordnoir](https://www.instagram.com/festivalperigordnoir)

Une conférence de presse aura lieu le mardi 26 mai pour présenter en détail les différents rendez-vous.

Le Festival "Les Chemins de l'Imaginaire" de Terrasson est annulé cette année. Il devait avoir lieu les 10 et 11 juillet 2020, et il fait donc partie des concerts et animations supprimés jusqu'à la mi-juillet. L'Imagiscène, centre culturel de Terrasson, ne rouvrira ses portes maintenant que pour l'ouverture de sa prochaine saison, soit le samedi 10 octobre 2020.

A Villac, une permanence a lieu en mairie le mercredi de 9h à 12h, par téléphone (télétravail) lundi, mardi, jeudi et vendredi pour l'état civil, la prise de rendez-vous. Pour les demandes de renseignements par mail, s'adresser à mairie.villac@wanadoo.fr ou laurent.pelerin24@orange.fr ou francinebigeat@orange.fr ou par téléphone au 06.81.52.02.21 ou 05.53.51.51.94. Malgré les circonstances, les services administratifs ainsi que les élus restent mobilisés.

Un rappel des horaires autorisés portant sur la réglementation des bruits de voisinage, notamment pour la tonte et les engins à moteur, est communiqué par certaines mairies. Ils sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. Pour les brûlages des déchets verts, ils sont désormais interdits jusqu'au 30 septembre, ou autorisés sur déclaration en mairie déposée au moins 3 jours avant la date de brûlage.

Le plafond de paiement sans contact passera de 30 à 50 euros à partir du 11 mai. L'épidémie de Covid-19 a accéléré les discussions entre les banques françaises. Le mode de paiement par

carte bancaire sans contact diminue les possibilités de contamination par rapport à un paiement via un code à taper.

Chez nos voisins : la ville d'Agen vient de mettre à disposition des familles ne disposant pas de matériel numérique pour assurer la continuité des apprentissages de leur enfant des tablettes numériques. A ce jour, 58 familles sont venues chercher leur matériel.

Derniers chiffres au soir du jeudi 16 avril. En Dordogne, 156 cas de Covid-19 ont été confirmés depuis le début de l'épidémie. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 3.666 cas confirmés dont 161 nouveaux cas les dernières 24 heures. L'épidémie poursuit sa progression dans notre région selon Santé publique France. 812 personnes sont actuellement hospitalisées (-16 par rapport à la veille) ; 220 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs (- 16 par rapport à la veille) et 973 personnes sont sorties guéries de l'hôpital depuis le début de l'épidémie (+ 49 par rapport à la veille). Depuis le début de l'épidémie, on déplore en région 220 décès parmi les personnes hospitalisées (soit + 6 par rapport à la veille). En Dordogne, 36 personnes sont hospitalisées dont 5 en réanimation. 36 personnes sont de retour à leur domicile. En Corrèze, 56 personnes sont hospitalisées dont 12 en réanimation. 44 personnes sont de retour à leur domicile. Dans les EHPADs, en Dordogne, 23 cas ont été confirmés, et 8 signalés. 4 décès ont été enregistrés. En Corrèze, 1 cas a été confirmé, et 9 signalés. Il n'y a eu aucun décès.

4.000 m² de végétation sont partis en fumée mardi à Ladornac. 24 soldats du feu venus de Terrasson, Le Lardin et Montignac étaient sur place. L'incendie a eu lieu dans un sous-bois à proximité d'un élevage de volailles. Le département de la Dordogne est classé en risque sévère concernant les feux de forêt. Hier, à cause des rafales de vent, et avec un temps sec, la situation était propice à la propagation d'incendie.

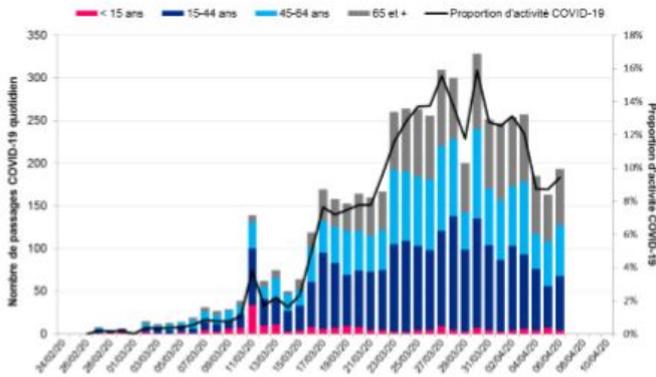
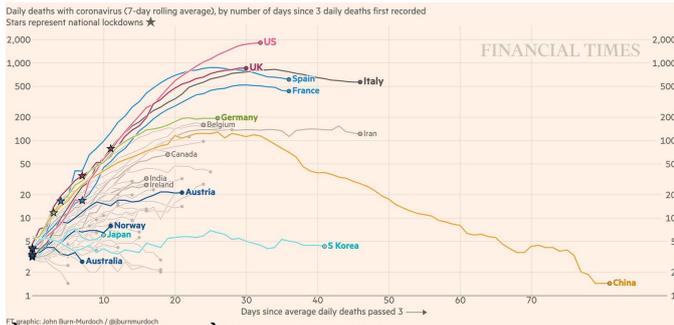
Derniers chiffres au soir du mercredi 15 avril. En Dordogne, 156 personnes ont été testées positives au Covid-19, soit six de plus que la veille. Le nombre de patients en réanimation diminue, avec deux patients de moins mercredi. Cinq personnes sont en réanimation en Dordogne contre sept la veille. Quatre malades de plus ont été admis à l'hôpital, ils sont 33 patients actuellement hospitalisés dans le département, dont 5 en réanimation. Le nombre de personnes sorties de l'hôpital, 924, dépasse maintenant le nombre de personnes hospitalisées, 828. Le nombre de personnes dépistées positives continue d'augmenter, +86 en 24 heures, et 7 décès supplémentaires, 4 à l'hôpital, 3 en établissement médico-social. La Dordogne reste relativement épargnée par le coronavirus, avec 4 % des hospitalisations en Nouvelle-Aquitaine, 2 % des réanimations et 2% des décès.

Le marché du jeudi matin à Terrasson victime de son succès. Les visiteurs ont du faire preuve de beaucoup de patience pour entrer dans le marché "sécurisé", ce jeudi 16 avril. En effet, en cette période de confinement, pour conserver un sens de circulation "aéré", l'accès au marché se déroulait au fur et à mesure que les visiteurs en sortait.

Deux importants feux de forêts ont eu lieu hier mercredi après-midi en Corrèze dans le bassin de Tulle. Les feux étaient attisés par le vent. 180 pompiers et un avion ont été mobilisés. 65 hectares ont été ravagés par les flammes à Pandrignes et à Espagnac.

La paroisse de Terrasson et le Père Alain-Bernard remercient chaleureusement celles et ceux qui ont versé un don à la paroisse pour pallier au défaut de rentrée d'argent dû à l'absence de quêtes. Les charges de la paroisse restent en effet les mêmes en cette période de confinement. Un don par chèque est possible dans la boîte à lettres du Presbytère ou par courrier à : Presbytère, 11 Place de l'Abbaye, 24120 Terrasson, en précisant bien la nature de l'offrande pour l'enregistrement en comptabilité. Sur le site internet du Diocèse, l'Évêché de Périgueux et Sarlat encourage les paroissiens dans cette démarche.

L'équipe de l'Empreinte, scène nationale Brive-Tulle, confie sa tristesse d'annuler toute sa saison en cours : les spectacles au grand théâtre de Brive, le festival Danse en mai, les résidences d'artistes et les nombreuses actions conduites en direction de tous les publics. Dans un communiqué, ils soulignent : "Cette situation est inédite et c'est un véritable crève-cœur de renoncer à la poursuite de tous ces projets. Cette crise est une véritable catastrophe pour le secteur culturel. Elle va toucher gravement les compagnies indépendantes, les artistes et les techniciens du spectacle. La Scène nationale, dans une démarche solidaire, soutient le secteur artistique et l'emploi des intermittents autant que possible en rémunérant les compagnies. Dans l'immédiat, nous nous sommes efforcés de reporter un maximum de spectacles la saison prochaine. Nous continuons de la construire et de la rêver avec une édition de Danse en mai, fin septembre, en guise d'ouverture". L'Empreinte rappelle également que l'on peut retrouver l'ensemble des modalités administratives de reports et de remboursements des billets sur leur site internet.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),
 Mme/M :
 Né(e) le :
 A :
 Demeurant :

certifie que mon déplacement est tel au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsque ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements directs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exception de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : _____ à _____ le _____ à _____ h
 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature : _____

Les personnes isolées/bénéficiaires de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement correspond bien au motif de l'une de ces exceptions.
 À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.